

à vrai dire...

LETTRE DE LA CRR N°5

**COMMISSION
RECONNAISSANCE
& RÉPARATION**

n°5

*RECONNAÎTRE LA BLESSURE,
RÉPARER LA PERSONNE*

Sommaire

- 03** **Édito** par Antoine Garapon
- 04** **«Save the date»:** colloque CRR 12 décembre 2024
- 05** **Parole de congrégation:** entretien avec Michel Laloux, provincial de l'Ordre des frères mineurs pour la France et la Belgique
- 06** **Quand le diable a revêtu l'habit**
- 07** **Parole de congrégation:** Daniel Auguié, provincial des Missionnaires du Sacré-Coeur
- 09** **Les chiffres clés de la CRR**
- 10** **L'œil du psy:** Guillaume Monod
- 10** **Verbatim:** Paulette
- 11** **Une question à...** Anne Manoha, membre de la CRR
- 12** **Alain Girardet:** Une procédure de réexamen pour quoi faire ?
- 14** **Soirée mémorielle du Verbe de vie,** le 9 février 2024 à la CRR
- 19** **Journée mémorielle à Ploërmel,** le 24 février 2024, témoignage de Raymond
- 22** **Projection du documentaire «Le prix d'une vie»,**
à Loctudy, de Bernadette Sauvaget et Olivier Lamour

Édito

par Antoine Garapon,
Président de la CRR

LA RÉPARATION, ET APRÈS ?

La réparation financière constitue la partie la plus visible de notre travail, la plus parlante aussi peut-être parce qu'elle est quantifiable. Elle souligne l'impossibilité fondatrice de notre mission qui est de réparer l'irréparable. Il ne faut pas néanmoins en rester à cette étape financière qui n'est pas la fin de l'accompagnement que nous proposons aux victimes et qui n'est peut-être pas celle qui les marquera le plus.

Qu'est-ce qui « répare » à leurs yeux ? De prendre la parole tout d'abord. C'est que leur soit donnée ensuite la possibilité de parler à la première personne – en disant « je » –, et de sortir ainsi de la passivité pour retrouver une agentivité. D'être crues ensuite, c'est-à-dire que les faits qu'elles dénoncent ne soient pas suspectés mais bien confirmés par l'ensemble des intervenants ; que les outrages qu'ils ont vécus soient reconnus par l'Église et les congrégations. La reconnaissance de soi passe par la reconnaissance des faits, et la reconnaissance des faits commence dans cette écoute inconditionnelle. Ces deux opérations sont suivies par le versement d'une somme d'argent ; le tout est supposé avoir un effet réparateur mais ce n'est en rien garanti. Il ne faut pas inverser l'ordre des priorités : dans la réparation, l'argent est au service d'une parole et d'une action, et non l'inverse.

Après la réception de la somme d'argent, la CRR propose aux victimes d'organiser des rencontres de mémoire et d'apaisement en lien étroit avec les congrégations. Il n'y a aucune forme préconçue et chacune de ces cérémonies est différente. Ce sont souvent des réunions très émouvantes et riches en symboles - des symboles inventés collectivement le plus souvent par les victimes elles-mêmes. La capacité symbolique n'est-elle pas la forme supérieure d'agentivité ? Les gestes prennent le relais pour exprimer ce que les mots ne sont pas arrivés à dire.

C'est ainsi que la CRR dispose à présent d'un très intéressant répertoire de ces gestes d'apaisement. Certains reviennent très fréquemment comme celui de revenir sur les lieux ; dans un cas, la victime a demandé à accomplir le trajet entre la gare et l'établissement maudit en étant accompagnée des

membres de la CRR et du provincial dans une sorte de marche mémorielle ; « me voici soixante ans en arrière » dit une personne en s'asseyant dans le réfectoire. Le retour sur les lieux des abus se fait parfois en groupe avec des lectures de témoignages ou de poèmes. Un autre geste revient fréquemment : la plantation d'un arbre (souvent un ou des oliviers mais cela peut aussi être aussi un mimosa, arbre plus féminin, dans une abbaye où des femmes avaient été abusées) ; il arrive aussi parfois que chacun reparte avec une bouture à planter chez lui. Ces actes sont le plus souvent conclus par un repas pris en commun, parfois chez la victime elle-même. Des cadeaux peuvent être échangés : la congrégation offre à la victime un stylo « pour écrire une nouvelle page de sa vie » ; mais parfois c'est la victime qui tient à donner quelque chose lors de cette rencontre : un poème, un tableau peint par elle. Dans d'autres cas, la victime rend solennellement un objet associé à l'abus : un homme terriblement abusé lors de cours d'anglais rend son cahier de langue trente-cinq ans après, ou encore une icône qu'avait donné l'abuseur. Les gestes d'hospitalité sont nombreux ; une victime invite les membres de la CRR à son ordination diaconale. L'acte posé a valeur de signe qui révèle à la conscience de la victime sa puissance constitutive retrouvée. Quelle plus grande affirmation de soi que de donner à son tour, de recevoir chez soi des membres de la congrégation.

Ces actes donnent lieu également à une prise de parole – la lecture d'un acte de reconnaissance quasi-systématiquement, un poème ; dans un cas, la victime s'est adressée à son agresseur par-delà la mort, à côté de sa tombe. Les enfants ainsi que les conjoints y sont très souvent associés. Le mot de « pardon » est banni comme tout autre terme religieux. Cela n'empêche pas certaines victimes de convoquer la religion – en demandant qu'une messe doit être dite en famille par exemple qui sera célébrée dans la chapelle de la congrégation en permettant aux membres d'accomplir des gestes de paix au cours de celle-ci. Un autre monte à l'orgue et joue, ce qu'il n'avait jamais fait depuis les abus. Un homme politique reçoit un euro symbolique qu'il ne dépensera pas confie-t-il ; il a eu une belle vie, ne s'estima pas victime mais n'a jamais oublié ; il veut faire ce geste pour les autres.

Peut-on parler à propos de ces rencontres de réconciliation ? Le mot est très fort, et surtout ce n'est pas à nous de l'employer. Il ne faut pas prendre ses désirs pour des réalités et être en avance sur ce que ressentent les victimes. Non, l'objectif de ces rencontres est plutôt de l'ordre de la reprise de dialogue : avec soi-même, avec les siens, avec les autres.

Les formes sont à chaque fois différentes mais la finalité est identique : il s'agit dans tous les cas de signifier une rupture, de refermer une période de la vie qui a parfois duré des décennies, de tourner une page. Il faut organiser un événement en mémoire d'un acte qui a été accompli en secret, qui a été caché, qui n'a pas fait événement précisément. Le parcours ne s'arrête pas là car certaines victimes éprouvent le besoin d'écrire leur histoire. C'est ainsi qu'un premier recueil de ces témoignages sortira en librairie le 23 mai : *Quand le diable a revêtu l'habit* (Éditions Karthala).

La CRR est l'initiatrice de ces rencontres de mémoire et d'apaisement dont les modalités sont arrêtées encore une fois en étroite collaboration avec les victimes et les congrégations. Ce sont elles qui assurent le succès de ces « cérémonies ». Que les unes et les autres soient remerciées pour leur confiance sans laquelle rien ne serait possible. Pour leur courage également car il n'est pas toujours facile de prendre la parole en public pour révéler des choses si intimes et il est parfois cruel pour les responsables actuels de congrégations de devoir se détacher de leurs prédécesseurs qui n'ont pas mesuré la réalité des dégâts commis sur des vies. La réparation est une œuvre collective dont les bienfaits sont souvent proportionnels à l'audace de celles et de ceux qui se sont engagés honnêtement dans cette démarche.

Une expérience de justice réparatrice

Bilan de 3 années de fonctionnement de la Commission Reconnaissance et Réparation

Jeudi 12 décembre 2024



De 9h30 à 18h30
Colloque suivi d'un cocktail

Aux Facultés Loyola Paris
35 bis rue de Sèvres
75006 Paris

Parole de congrégation

entretien avec Michel Laloux, provincial de l'Ordre des frères mineurs pour la France et la Belgique

Le frère Michel Laloux revient sur l'accompagnement des personnes victimes d'abus sexuel engagé avec la CRR depuis deux ans et demi. Propos recueillis par Corinne Maes, membre de la cellule d'écoute des franciscains.

Depuis le rapport de la CIASE en octobre 2021 et la création de la CRR en novembre de la même année, la province franciscaine de France-Belgique a reçu une quinzaine de témoignages. Qu'avez-vous appris ? Quels enseignements en tirez-vous aujourd'hui ?

M.L. : Ce que nous avons appris, c'est d'abord l'importance d'être plusieurs, un binôme – homme et femme - avec des compétences différentes, tant du côté de la CRR que de la congrégation, avec des laïques femmes.

Pourquoi cette pluralité est-elle importante ?

M.L. : Accueillir le témoignage d'une personne victime suppose de l'entendre bien ou le mieux possible. Il faut pouvoir recevoir la douleur, la détresse et souvent la colère qui s'expriment par les mots, dans la voix, les pleurs et tous les gestes du corps.

Cela exige plusieurs oreilles...et du temps aussi. Prendre le temps est essentiel. Je me souviens de la parole d'une personne abusée qui disait : « vous n'aviez pas la montre devant vous », alors qu'elle avait eu le sentiment de ne pas avoir été vraiment entendue jusqu'ici.

La démarche avec la CRR est aussi un cheminement qui se fait à des rythmes différents : celui de la victime, celui de la CRR et celui des franciscains. Et il faut que les trois parviennent à s'accorder et converger vers une décision de reconnaissance et de réparation partagée. D'où l'importance des synthèses produites par les commissaires et des discussions qui en résultent.

Vous parlez du rythme des franciscains, que voulez-vous dire ?

M.L. : Les franciscains, c'est un provincial avec son conseil composé de plusieurs frères mais c'est d'abord l'ensemble des frères. Il nous a donc fallu informer et sensibiliser tous les frères à la démarche de la CRR et aux abus commis. Nous avons organisé plusieurs journées de formation avec des mises en situation par exemple, pour que toutes ces questions

deviennent une réalité dont on peut et dont on doit parler. Ce temps-là a été indispensable et continue de porter ses fruits pour la reconnaissance et la réparation.

Qu'est-ce qui vous a encore marqué dans vos échanges avec les victimes et les commissaires ?

M.L. : Le poids de la parole. Je m'explique : il y a les mots de la victime, qui disent son vécu, son traumatisme, puis il y a ceux de la lettre de reconnaissance et de l'effet que ces mots produisent en elle quand elle les lit. On constate la surprise et l'apaisement que la personne éprouve quand elle s'y reconnaît, quand elle « se reconnaît ». Cette parole doit donc être entendue et écrite. Alors ce qui était « vachement enkysté » – pardonnez l'expression – depuis si longtemps, peut ouvrir sur autre chose. La vie est toujours possible, c'est l'enseignement majeur pour moi.

Quelles répercussions les travaux de la CRR ont-ils sur les franciscains et plus largement sur les religieux ?

M.L. : La première conséquence consiste pour nous à « repenser » certaines modalités de la formation, initiale et permanente, pour que chaque frère dans son parcours ait toujours la possibilité de porter une parole de vérité. L'objectif est de créer les conditions pour exprimer ce que je vis dans ma vie religieuse, sans être jugé, mais en vérité.

Éviter les non-dits, les silences, cela nous concerne ! Notre préoccupation est double : prévenir toute forme d'abus et accompagner une croissance humaine intégrale.

Quoi d'autre ? Nous avons réorganisé les archives dans un souci de mémoire et de transmission aux futurs provinciaux, et nous avons mis en place une structure pour écouter les personnes victimes ou témoins d'abus et pour instruire les informations reçues en vue de les présenter au conseil.

Dans ces tâches, nous sommes assistés par des laïcs bénévoles, femmes en majorité, qui ont des compétences juridiques, canoniques, psychologiques et psychanalytiques. C'est encore la pluralité dont je parlais plus haut.

Enfin, il faut savoir que toutes les prises de parole des personnes victimes contribuent à de plus larges interactions entre les supérieurs des différentes congrégations, que ce soit dans le cadre de la CORREF ou du groupe miroir (CRR et certains

supérieurs). Elles favorisent aussi de nouveaux échanges entre religieux qu'il n'y avait pas auparavant.

Une laïque me disait récemment : « dans l'Église votre façon de parler et d'écouter a changé ».

Je souhaite conclure avec trois points :

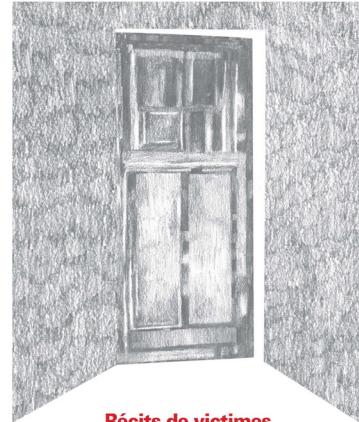
- La justice restaurative a ouvert un champ des possibles inédit pour l'Église et nous sommes appelés à approfondir les questions qui demeurent ou qui sont nouvelles : comme la portée des gestes de réparation (dont l'indemnisation financière) ou la vulnérabilité des personnes adultes et la responsabilité, qui font pour moi partie des points à interroger.
- Le cadre existant de reconnaissance et de réparation (CRR, Inirr) est appelé à évoluer et vers quoi ? Là aussi nous avons à y réfléchir.
- « Le nez dans le guidon », nous avançons, nous progressons même, mais nous avons peu de recul pour mesurer les effets réparateurs à plus long terme de la démarche. Soyons humbles et prêts à nous ajuster encore !

Quand le diable a revêtu l'habit

Après la réparation financière, puis le geste symbolique qui prend souvent la forme d'une cérémonie mémorielle, la CRR a proposé aux victimes qui le souhaitent d'être accompagnées individuellement pour écrire le récit de ce qui leur est arrivé. Sans aucune prétention « thérapeutique » et dans une perspective de revalorisation de soi, l'écriture a été un cadre soutenant, pour sortir de leur empêchement d'être. Voici leurs témoignages.

Michèle Faÿ et Claire Horeau (dir.)

Quand le diable a revêtu l'habit



Récits de victimes
de violences sexuelles
dans l'Église catholique

KARTHALA

Parole de congrégation

avec Daniel Auguié, provincial des Missionnaires du Sacré-Coeur,
Célébration mémorielle à Nîmes, le 8 mars 2024

S'il est prioritaire de donner la parole aux personnes victimes, il est tout aussi important d'accompagner les supérieurs majeurs en responsabilité aujourd'hui. La CRR participe à ce double cheminement et c'est heureux.

Le 8 mars dernier nous avons vécu : Mme Elodie Brian et moi une célébration mémorielle dans l'église St François de Sales, avec pose d'une plaque. Lors de l'assemblée générale de la CORREF nous a été présenté la mosaïque de Sr Samuelle. Son œuvre d'art a permis d'être la toile de fond de la plaque mémorielle et les personnes victimes ont trouvé que cette image correspondait bien à leur cheminement. Pour la première fois les personnes victimes ont pu faire connaissance en présentiel. Nous avons pris le temps d'échanger ensemble sur le parcours vécu depuis que ces personnes ont pris contact avec la CRR et la congrégation des Missionnaires du Sacré-Cœur.

Il a fallu mettre dans le coup l'évêque, le curé et la communauté paroissiale dont certains étaient réticents pour une telle démarche. « Pourquoi remuer ce passé d'il y a 50 ans alors que la communauté paroissiale a bien changé ? ». Nous avons avancé patiemment tenant compte de l'avis des personnes victimes et des paroissiens. Au final la célébration en deux temps a été bénéfique pour tout le monde et a pris tout son sens. Premier temps, en milieu de journée, la pose de la plaque en présence de l'évêque de Nîmes, du curé et du vicaire. Deuxième temps, la célébration de l'office des vêpres de la 3^e semaine de carême au cours de laquelle j'ai pris la parole en faisant référence à la lecture du jour tirée de lettre de St Jacques (5, 16. 19-20) :

Monseigneur, frères et sœurs,
« *Reconnaissez vos péchés les uns devant les autres, et priez les uns pour les autres* »...

Il y a 43 ans, j'ai été vicaire, ici, dans cette paroisse durant deux ans.

Je n'imaginais pas alors que j'allais revenir, ce soir, pour prier, et faire mémoire avec vous d'heures sombres de la présence des Missionnaires du Sacré-Cœur dans cette paroisse au service de laquelle nous avons été près de 60 ans avec tant de joie et de bonheur.

L'un de nous a commis des abus sur quatre enfants connus à ce jour, l'un d'eux s'est suicidé il y a peu, ne pouvant plus supporter la blessure infligée alors. Comme vous le savez, notre Église de France a

souhaité faire la vérité, ce qui a abouti au rapport de la CIASE. A la suite de quoi, la Conférence des évêques et la Conférence des religieux/religieuses ont mandaté deux commissions indépendantes. Pour la vie religieuse : c'est la CRR (Commission de reconnaissance et de réparation)...

Il y a parmi nous, Mme Elodie Brian, que l'on appelle « commissaire » à la CRR. Sa mission est de mettre en lien les personnes victimes et les congrégations.

Nous avons ainsi cheminé à trois : la personne victime, Mme Elodie Brian et moi-même comme provincial représentant de la congrégation des MSC en France/Suisse.

Cela nous a conduits à vivre intensément, de part et d'autre, la reconnaissance des faits, la responsabilité de la congrégation des MSC et la réparation qui, parfois, a été financière.

Mais peut-on réparer l'irréparable ?

Devant tant de souffrance infligée au moment des faits et par la suite, en raison du silence qui s'est installé et qui a été imposé aux personnes victimes. Silence vécu des années durant, « comment réparer l'irréparable ? » : c'est la question qui m'habite depuis que j'ai connaissance de cette situation. La moindre des choses est de reconnaître les faits, les actes commis, les personnes victimes et d'essayer de comprendre pourquoi les pères MSC d'alors ont gardé le silence, de même que ceux qui, dans la communauté paroissiale, savaient.

Aujourd'hui, l'auteur de ces actes, ce missionnaire du Sacré-Cœur n'est plus membre de notre Congrégation et a été relevé de tout ministère, suite à la décision de la Congrégation pour la doctrine de la foi en date du 11 septembre 2015.

Mais je me dois, ce soir, d'être avec vous, pour assumer, dans ma mission de supérieur provincial, ce qui hier n'a pas été reconnu, dénoncé, accompagné par ma congrégation...

En pensant à ces vies blessées, marquées à tout jamais par l'irréparable, je ne peux que m'incliner dans le silence et implorer le pardon (comme le propose la *Lettre de St Jacques*). Reconnaître que nous avons péché, que nous avons failli à notre mission dans l'annonce de la Joie de l'Évangile. Ces paroles sont difficiles à prononcer et pourtant, je dois et veux les prononcer publiquement par respect pour les personnes victimes... Je le fais au

nom des MSC et en mon nom comme MSC. Je me sens tout petit devant la grandeur de ces vies qui ont été meurtries et violées. Pour le missionnaire du Sacré-Cœur que je suis, les actes commis sont la négation même de notre vocation et de notre mission.

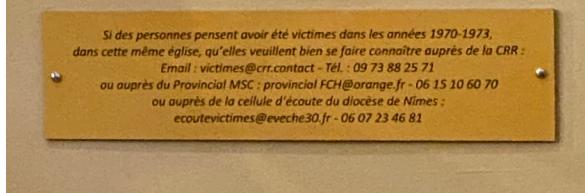
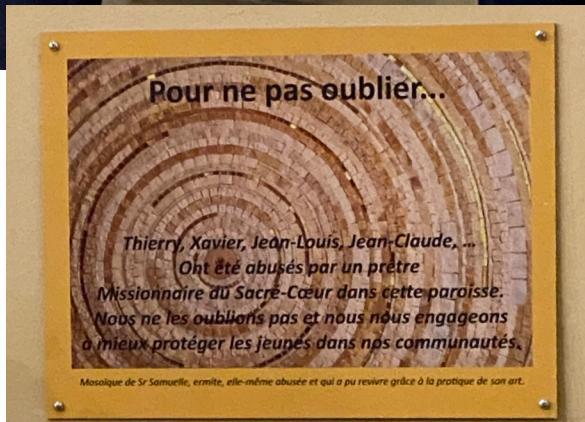
Comment parler et annoncer l'amour de Dieu révélé pour nous dans le Cœur du Christ, sans reconnaître l'irréparable ? Depuis que je connais ces personnes victimes, il ne s'est pas passé un jour sans qu'elles soient présentes à ma vie et à ma prière.

Ce soir, avec moi, je vous invite à les prendre dans nos coeurs, dans nos prières, dans nos vies... en contemplant celui qui est notre vie et notre résurrection... Lui qui fait route avec nous, sur nos chemins d'Emmaüs et qui se donne à voir dans le visage de nos frères, de nos sœurs, de tous les humains blessés et meurtris. Comme hier, sur la route d'Emmaüs, le Christ nous explique le sens ultime de nos vies et nous engage sur le chemin de la résurrection. Le temps du carême, dans lequel nous sommes, nous aide à prendre ce chemin. Ne s'agit-il pas de désirer vivre la Pâque pour que de nos impasses, de nos morts, jaillisse la VIE plus forte que tout ? Telle est notre espérance.

Prenons ensemble un temps de silence... avant de chanter le Magnificat de Marie qui, par son OUI, a permis la venue de notre Sauveur... le Christ Jésus.

Ce que je retiens de la démarche : le travail commun entre la personne « commissaire de la CRR » et moi-même. Le 8 mars, par le lien avec les épouses présentes, j'ai mesuré aussi l'impact que les abus ont généré chez les personnes collatérales. Ayant été vicaire plus de 10 ans après les faits, je n'ai jamais entendu parler de ces événements sordides. Le 8 mars, j'ai entendu un jeune de l'époque qui m'a dit que tous les enfants savaient et avaient donné un surnom à l'agresseur. Il y a là pour moi un double mystère devant ce silence vécu : celui de mes frères alors en responsabilité. Pour une part, il s'explique par le contexte de l'époque, nous avons aujourd'hui une approche plus réaliste des situations d'abus. Le silence des enfants qui ont trouvé la parade face au silence des adultes : les religieux, les parents des personnes victimes et certains paroissiens qui savaient.

Je crois que nous étions tous « en chemin de résurrection ».



Chiffres clés de la CRR

Au 18 mars 2024

907

Nombre de saisines

695

Nombre de saisines closes ou instruites

212

Nombre de demandes en cours d'instruction

372

Recommandations émises

13,2M

Montant total des recommandations émises

35 000€

Montant moyen des recommandations

251

Protocoles signés

14

Demandes de réexamen

Profil des personnes victimes qui saisissent la CRR

90%

des personnes victimes ont plus de 50 ans

87%

des agressions ont été commises entre 1950 et 1980

80%

des victimes étaient mineures au moment des faits

- **65%** d'hommes et **35%** de femmes
- **55%** des victimes avaient moins de 12 ans
- **55%** des faits ont eu lieu dans des écoles

20%

des victimes étaient majeures dites « vulnérables » au moment des faits

- **74%** de femmes et **26%** d'hommes

Personnes mises en cause

Les personnes mises en cause sont à **99%** des hommes

80% décédées

L'œil du psy

Guillaume Monod

psychiatre, pédopsychiatre, docteur en philosophie, spécialisé en éthique médicale et membre de la CRR

La culpabilité que ressent la victime lorsqu'elle s'est libérée de l'emprise d'un abuseur n'est pas le signe qu'elle se sent fautive car elle aurait recherché cet état, mais au contraire qu'elle a réussi à en sortir. Lorsque on est sous emprise, la seule culpabilité est de ne pas en faire assez pour son tortionnaire ; lorsque on s'en libère, une autre forme s'installe, qui est le même sentiment douloureux mais pour des raisons distinctes.

La colère contre soi-même qu'est la culpabilité signifie que l'on a été trop naïf et trop généreux avec l'abuseur. Trop naïf quand on lui a dévoilé nos fragilités dans l'espoir qu'il les répare ; qu'on n'a pas écouté les avertissements de nos proches ; qu'on a refoulé les signes furtivement aperçus de son imposture. Trop généreux quand on lui a donné notre temps, notre considération, nos efforts, pour le remercier des soins qu'il nous prodiguait, alors qu'ils n'étaient que le miel répandu pour nous attirer dans son piège. Parfois même, pour avoir inventé nous-même certains mensonges, afin de mieux se persuader qu'il était l'unique personne qui pouvait nous aider, et qu'il méritait toute notre confiance.

Cette colère porte les traces du processus d'emprise, mélange d'infantilisation et de séduction. Elle est décuplée quand on se rend compte que l'auteur n'est pas cette personne extraordinaire à qui l'on prêtait un savoir magique qui changerait notre vie, mais une personne ordinaire qui avait pour seul talent de cacher sa banalité.

La douleur morale provoquée par la culpabilité est une forme de punition que l'on s'inflige à soi-même pour avoir cru les mensonges de l'abuseur. La conscience morale ou le surmoi – selon les références choisies – est l'instance psychique qui a pour fonction de juger et culpabiliser l'individu quand il a fauté. Pour asseoir son emprise, l'auteur neutralise le surmoi de sa victime en l'infantilisant, en la menaçant, en lui reprochant de ne pas lui rendre la confiance et l'amour qu'il lui a offert : « Tu es formidable, mais tu ne sais pas ce que tu dis ! Si tu crois que je te fais du mal, c'est parce que tu ne crois pas assez en moi. Je t'aime, fais-moi confiance ! ». Quand la conscience/surmoi de la victime retrouve son autonomie, elle sort de son silence pour exprimer ses reproches. La douleur morale ressentie est le signe de la défaite de l'emprise pathologique.

La culpabilité est donc un mécanisme indispensable pour une réparation psychique, car en l'acceptant, on redevient un auteur actif de sa vie. On se réautorise à penser par soi-même. Cette étape de reconstruction de soi est pénible mais indispensable. Pour accompagner la victime face à ce sentiment douloureux, il ne sert à rien de lui dire d'arrêter de se culpabiliser, il faut au contraire l'inciter à le faire d'une façon constructive. D'une façon qui lui permettra de faire le deuil de la relation d'emprise et l'aidera à renouer de vraies relations d'amitié équilibrées, en étant conscient des risques que cela pose, mais surtout des richesses à venir.

Verbatim

**de Paulette,
accompagnée par la CRR**

« Je suis venue de Corse à la CRR, pour témoigner auprès de sœur Véronique, la représentante de la congrégation catholique dont dépend la pension où on m'avait placée dès mes 3 ans jusqu'à mes 15 ans. C'est dans cette pension religieuse que j'ai subi des sévices sexuels et physiques pendant mes premières années : j'ai pu parler avec sœur Véronique elle

m'a écoutée avec une grande humilité, une grande intelligence et une grande gentillesse.

Quand sœur Véronique m'a demandé pardon au nom de la congrégation religieuse, cela m'a apaisée après toutes ces années de silence ! »

Une question à...

Anne Manoha, membre de la CRR

Lorsque j'ai rejoint la CRR, j'avais exercé comme magistrat pendant plus de 40 ans. L'engagement que je prenais correspondait au sens que je souhaitais donner désormais à ce nouvel espace de temps dont je disposais.

J'ignorais ce que représentait exactement la mission qu'on me confiait mais je pensais, de façon sans doute quelque peu présomptueuse, que mon expérience professionnelle me faciliterait la tâche pour venir à bout des difficultés prévisibles.

J'étais, certes, habituée à écouter l'« inentendable », à recevoir en pleine face la souffrance déposée devant moi, à l'évaluer, à regarder la vérité en face. J'étais tout au moins convaincue que mon expérience me permettrait de garder la distance nécessaire et de me positionner.

Pourtant, au bout de quelques semaines, une fois passés les premiers entretiens avec des personnes qui sollicitaient la CRR et les premières rencontres et échanges avec les autres membres, je me suis sentie grandement déstabilisée.

Je n'étais plus magistrat : une évidence s'imposait : habitée par la formule « je vous crois » qui ouvre la parole, je n'avais pas à rechercher la vérité à charge et à décharge, ni à peser le pour et le contre entre deux versions, ni à chercher à comprendre le pourquoi d'un acte. Je n'étais plus cet arbitre qui objectivise des faits et détermine en toute neutralité une culpabilité ou une responsabilité. Non ! j'avais perdu toute neutralité et me plaçais aux côtés d'une personne avec laquelle je plongeais au fond de l'obscurité.

Alors, étais-je avocate ? Cela s'en rapprochait puisque je portais la parole exprimée. Mais ça n'était encore pas cela, je ne l'étais pas non plus car il ne s'agissait pas de défendre une cause ni de la faire triompher en convaincant, mais de parvenir à une reconnaissance traduite en rencontre, en actes positifs au nombre desquels il y avait une indemnité financière.

Finalement ? qu'étais-je ? Passé un moment d'inconfort, je me suis insérée naturellement dans le parcours et la démarche CRR dès après les premières rencontres avec les victimes. Sans plus me poser de questions sur ce que j'avais été, j'ai découvert un rôle nouveau pour lequel mes précédentes expériences humaines allaient pour le moins, me permettre d'adopter les attitudes d'écoute adaptées et de prononcer des paroles de réconfort.

Ecouter, je savais faire, je l'avais appris. C'était même l'essence de mon métier tout au long des audiences (le mot ayant la même racine) innombrables de ma carrière professionnelle.

Entrer en empathie est une autre chose et comme juge, je ne me le permettais que jusqu'à une certaine limite pour ne pas perdre l'indispensable objectivité. L'écoute des victimes à la CRR nous approche au contraire parfois, tellement près d'elles que nous ressentons, nous palpons la détresse, la colère, sans autre objet dans notre esprit que d'entendre.

A la CRR je n'avais plus à m'interdire de ressentir la même chose que la personne qui me parlait. Je n'avais plus à parasiter mon écoute par la recherche du vrai ou du faux, de la faille. J'étais face aux faits bruts et au fracas de la souffrance.

Et surtout, je n'étais plus dans la position dominante du juge, juché sur une estrade : abandonnant mon savoir et mes certitudes, en toute humilité j'étais « aux côtés » au sens propre avant de l'être au figuré. A la CRR, notre mission est celle d'écouter et d'amener à faire son chemin, avec délicatesse et précaution.

J'étais immergée dans un récit dont les paroles devenaient miennes et que je rapportais aux instituts religieux pour leur porter les demandes que nous avions auparavant discutées et comprises en leur donnant du sens. Dans cette phase, j'étais d'emblée complètement à l'aise dans le rôle de tiers de justice qui nous est donné. Je l'étais d'autant plus que la reconnaissance de la responsabilité de l'Eglise en général et des congrégations en particulier m'a toujours parue conforme aux principes du droit et un juste retour des choses pour des personnes privées de tout recours.

Mais là aussi, la réparation promise sortait du champ de vision du juge que j'étais, habituée à indemniser toutes sortes de préjudices. Nous sommes dans un domaine tellement différent de celui de la compensation d'un arrêt de travail ou d'un objet disparu. Nous sommes devant des vies entières détruites, cassées en mille morceaux que rien ne ramènera en arrière. Et la demande de réparation ne se limite nullement à un calcul imposé : elle est fondamentalement indissociable de la reconnaissance et en est une branche multiforme. Elle est, comme le dit Antoine Garapon, une contribution au relèvement des personnes. J'ai ainsi appris à évaluer différemment les sommes d'argent recommandées, retrouvant avec bonheur le principe du délibéré entre membres de la commission où, comme dans un tribunal, les opinions se valent et s'enrichissent.

Finalement, j'ai laissé définitivement ma toge de juge là où elle doit être et sans rien renier, j'apprécie cette mission nouvelle qui me remplit d'humanité, une humanité et une bienveillance dont je me dis, avec le recul, qu'il serait bien qu'on les rencontre plus fréquemment dans les prétoires. Une chose est certaine, si j'avais vécu cette expérience plus tôt, je n'aurais pas exercé mon métier de la même façon.

Une procédure de réexamen pour quoi faire ?

par Alain Girardet, membre de la CRR

Le règlement instituant la Commission Reconnaissance et Réparation a prévu qu'à la suite de la recommandation prise par le président de la CRR, (après avis de la commission consultative composée de membres de la CRR), la personne victime et l'institut concernés ont la faculté de solliciter le réexamen de la recommandation par une instance distincte de celle qui s'est prononcée.

Il s'agit de donner la possibilité aux victimes et aux instituts qui estiment ne pas avoir été compris et qui ne partagent pas l'appréciation opérée par la recommandation, des agressions sexuelles ou des mesures restauratives préconisées, de s'exprimer à nouveau en approfondissant et en développant leurs prétentions.

À cette fin, il a été institué une commission dite « de réexamen » qui va procéder à un nouvel examen complet des demandes, la victime et l'institut pouvant se fonder sur des arguments différents de ceux précédemment avancés. Composée d'un membre de la CRR, n'ayant pas participé à la formation consultative qui a émis la recommandation, d'un représentant de la CORREF et d'un représentant des victimes, la commission de réexamen est une instance indépendante.

L'objectif poursuivi par sa création est d'améliorer la réception des réponses apportées aux demandes, partant leur acceptation, par les victimes et par les congrégations en essayant d'œuvrer au rapprochement des unes et des autres dans une démarche de justice restaurative.

La commission de réexamen s'est déjà réunie à douze reprises pendant les 9 derniers mois, pour traiter de situations très diverses évoquées ci-après. C'est l'occasion non pas de dresser à ce stade un bilan mais d'expliquer comment elle travaille et les réponses qu'elle a apportées aux demandes des victimes et des congrégations

Une procédure simple

La faculté de solliciter le réexamen est largement ouverte et très peu formalisée. Il suffit en effet de le demander à la CRR, par lettre ou par mail, en précisant simplement les motifs de la demande et en fournissant, le cas échéant, tout élément complémentaire.

En pratique, on constate que les demandes sont faiblement motivées et que rares sont les cas où des documents nouveaux sont produits. Il n'y a pas de délai qui conditionnerait la recevabilité de la demande, il faut cependant que celle-ci soit formée dans un délai raisonnable.

Tout est donc fait pour rendre aisée la saisine de la commission de réexamen.

Une exigence particulière est cependant postulée : dès le début de la procédure de réexamen, la victime et la congrégation doivent, l'une et l'autre, exprimer leur accord pour le réexamen de la situation et s'engager à respecter et à mettre en œuvre la décision que rendra la formation de réexamen.

....centrée sur l'échange

Le premier temps fort, c'est l'entretien de la commission avec la personne qui demande le réexamen. Entretien direct, sans représentation, au cours duquel cette dernière expliquera ce qu'elle reproche à la recommandation prise. Elle pourra compléter ou précéder son propos d'un écrit, mais l'essentiel est cet échange avec les membres de la commission de réexamen, qui n'est enfermé ni dans une durée limitée ni dans une forme particulière. Après celui-ci, l'autre partie aura un échange direct comparable avec la commission et aura pareillement la faculté de compléter son propos d'un écrit. À l'issue, il pourra apparaître nécessaire de procéder à un nouvel entretien, mais cette hypothèse reste peu fréquente.

Parfois la commission de réexamen délègue l'un de ses membres pour entendre soit la personne victime soit l'institut afin d'expliquer la fonction de la commission et de faire préciser les demandes. Un principe demeure, c'est celui du contradictoire : la personne victime et la communauté auront connaissance de ce que l'une et l'autre auront soutenu devant la commission et lui auront adressé. Parfois, l'une et l'autre seront entendues ensemble, si elles le souhaitent toutes deux ou si la commission le leur propose et qu'elles y consentent. L'autre temps fort est celui du délibéré au cours duquel les membres prennent position sur les différents aspects de la demande de réexamen. La décision – car il s'agit alors d'une décision et non plus d'une recommandation – est motivée, souvent

longuement pour exposer, le plus complètement possible, ses fondements et satisfaire à l'exigence de transparence.

Une fois la décision exécutée, la victime et la congrégation pourront signer un protocole.

Y-a-t-il un risque d'évolution vers une forme de judiciarisation ?

Certes, l'existence d'un recours formé « contre » une recommandation, soumis à une formation indépendante composée de 3 personnes, qui prendra une décision motivée, non susceptible de recours, aurait pu induire une juridicisation « des moyens » et de la procédure.

Mais ce n'est pas ce qu'il s'est passé jusqu'à maintenant. Nous avons en effet veillé à ce que le réexamen, tout en n'ignorant pas les questions de droit qui peuvent être soulevées, ne sorte pas du cadre de la justice restaurative et que, dans toute la mesure du possible, il en garde toute la spécificité.

Qu'on en juge :

- la personne victime reste au centre du processus. Elle s'exprime elle-même, comme la congrégation, et non pas par la représentation d'un conseil (qui pourra cependant éventuellement l'assister).
- la phase essentielle est l'échange verbal-qui n'exclut pas des compléments écrits-, entre la commission de réexamen, la victime et la communauté.
- la procédure de réexamen ne comprend pas de phase probatoire dans laquelle seraient discutées et soupesées les preuves produites. Il n'y a pas de phase d'instruction proprement dite, d'autant que, le plus souvent, toute recherche serait vaine. C'est pourquoi, l'important réside dans la compréhension des faits et l'appréciation de leur vraisemblance.
- la réparation financière, telle que décidée, vise à rendre tangible la reconnaissance de l'agression commise sur la victime, et manifeste également l'aide que l'institut doit lui fournir pour aider à son relèvement. En ce sens, la réparation recherchée est globale, et s'éloigne d'une indemnisation poste par poste de préjudices passés et présents. La commission insiste, dans la mesure du possible, pour la lier à une réparation non financière. Est privilégiée la recherche d'une solution construite ensemble et acceptée.

Que demandent les personnes victimes et les instituts à la commission de réexamen ?

Les personnes victimes et les instituts saisissent la commission à hauteur respectivement de 60 % et de 40 %.

Sans doute sommes-nous encore dans une phase d'observation où les uns et les autres testent la commission de réexamen et, à travers elle, la CRR ; mais, seuls la personne victime et l'institut concerné ont connaissance de la décision. Peut-être serait-il

utile que certaines décisions, en fonction de leur intérêt, puissent être partiellement accessibles après avoir été anonymisées.

Les sujets abordés sont très divers et soulèvent de nombreuses questions qui ne tiennent pas seulement à l'appréciation du montant de la réparation financière, mais ont trait aussi, par exemple, à la nature de la réparation que promeut la CRR, aux divers retentissements qui peuvent être pris en considération au titre de la réparation, à l'appel à témoignage nominatif, aux possibilités pour les personnes victimes d'avoir ou non accès aux archives tenues par les instituts sur leur agresseur, aux limites de la compétence de la CRR telle que définie par la lettre de mission de la CORREF, aux formes d'association des victimes, au suivi des études engagées sur l'histoire et la gouvernance des instituts où se sont passées les agressions sexuelles, à la forme de la reconnaissance par l'institut des actes et de leurs conséquences etc.

A l'exception d'une situation où la victime a refusé de recevoir la réparation financière préconisée, faute d'avoir obtenu la mesure de publication qu'elle sollicitait, les décisions prises par la commission de réexamen ont été mises en œuvre sans difficulté particulière.

Ainsi, la commission de réexamen trouve-t-elle progressivement sa place et les modalités de son intervention. Elle est un lieu complémentaire, non pas de confrontation mais d'échange, pour la définition d'une juste réparation, globale et acceptée dans toute la mesure du possible. Elle est aussi un lieu de recherche d'équité entre les personnes victimes. Elle est enfin l'instance qui, par ses décisions, contribue à l'avancement du processus de restauration défini par la CRR.



Soirée mémorielle du Verbe de Vie

Le 9 février 2024 une soirée mémorielle a été organisée avec les victimes d'abus sexuels commis par Jacques Marin de la Mission de France, lors des confessions qu'il pratiquait au Verbe de Vie. Cette communauté a été dissoute en raison des nombreux abus spirituels et psychologiques dénoncés par les communautaires.

Cette soirée a été l'occasion pour les victimes de témoigner des graves conséquences subies dans leur corps et leur psychisme ainsi que de leur cheminement vers la réparation, favorisé par l'accompagnement qu'elles ont reçu de la part des membres de la CRR.

Etaient présents Monseigneur François Touvet, évêque de Toulon et administrateur de la communauté dissoute, le père Henri Védrine, vicaire général de la Mission de France, Véronique Margron, présidente de la CORREF et Antoine Garapon président de la CRR.

Une lettre de reconnaissance de Monseigneur Giraud, évêque, en son temps, de Jacques Marin a été lue.

Ce mémorial s'est déroulé dans le cadre de la justice restaurative envers les personnes victimes : ce travail de mémoire est essentiel pour le processus de réparation.

Ainsi les témoignages ont permis de reconnaître les conséquences humaines, pour laisser une place possible à la reconnaissance.

Une des victimes témoigne :

« Chacune de nos histoires est différente, chacune de nos histoires est unique ainsi que les chemins de vie que nous cherchons, à notre rythme, afin de tenter de reconstruire nos vies brisées. Personne ne peut prétendre se mettre à la place de l'autre, et porter le moindre jugement sur nos choix, sur ce qui a de l'importance, sur ce qui nous fait du bien, sur ce qui nous apporte un peu de douceur, de consolation et d'apaisement. »

D'autres paroles ont été prononcées :

« *Être crue cela m'a sauvée !* »

« *La CRR : au début c'est violent et brutal. En ce qui me concerne ce n'était pas mon rythme mais je l'ai dit et on a trouvé un chemin différent pour que je sois actrice.* »

« *Pour la première fois j'ai pu mettre des mots imprononçables.* »

« *Je suis passée de l'insupportable au supportable.* »

« *Pour moi c'est une forme de justice.* »

Sœur Samuelle a aussi expliqué sa mosaïque qui a été symboliquement transmise par Véronique Margron à chacun :

« Ce sont des morceaux qui ont été réorganisés. Tous ces morceaux cassés, épars sont replacés dans un ensemble cohérent, harmonieux. Est créé avec ces morceaux quelque chose de nouveau. C'est la transformation. C'est une Lumière qui ressort des Ruines en nous. Cela nous invite à retrouver les morceaux. »

Témoignage

C'est à la fois très difficile pour moi d'être devant vous, avec vous, et en même temps je vous remercie d'être là ; je connais le prix de cette démarche, cela me fait du bien de voir vos visages.

C'était éprouvant de se « re » préparer ; je n'ai pas vraiment compris le report et je me suis demandée si cela avait encore un sens pour moi...

Oui cela a du sens.

J'aimerais aujourd'hui vous partager un peu de mon histoire qui est différente de la vôtre, c'est mon vécu, mon ressenti, et personne ne peut prétendre se mettre ni à votre place, ni à la mienne.

Je suis restée des semaines sans ne plus pouvoir parler. Plus un mot, plus un son sans être submergée ; j'ai encore du mal à parler alors j'écris : « L'écriture c'est le cœur qui éclate en silence ».

J'ai subi des violences psychologiques, spirituelles et sexuelles de la part de Jacques Marin ; je ne pouvais plus prononcer son nom ; aujourd'hui je veux le dire : Jacques Marin, tu n'auras pas, tu n'auras jamais le dernier mot.

J'avais 28 ans et cela a duré 10 ans.

JM était l'ami de notre famille ; il venait régulièrement chez mes parents lorsque j'étais adolescente. A cette période j'étais allergique au « bon Dieu », trop de « bondieuseries » à mon goût à la maison ... mais au fond de mon cœur j'ai toujours eu cette soif de beau et de grand.

J'ai fait la connaissance de la communauté du VdV en 1990 lors d'une retraite prêchée par JM. J'ai fait une rencontre très personnelle avec le Christ, celle-ci a changé ma vie. J'avais confiance en JM, c'est lui qui nous a mariés, c'est lui qui a baptisé notre dernière fille. Il m'a proposé d'être un guide, de découvrir la parole de Dieu, les sacrements, je ne connaissais rien de tout cela et j'ai accepté.

Petit à petit il a eu de l'emprise sur moi. Véronique vous parlez de goutte à goutte : c'est une image qui représente la justesse de l'emprise : une goutte, deux gouttes, cela ne fait rien de mal, mais une goutte chaque jour pendant plusieurs années devient un poison mortel. Je n'ai rien vu, je ne me suis rendue compte de rien. L'emprise, c'est comme un lavage de cerveau, une intrusion, une infestation dans ma conscience, ses mots emprisonnés dans mon esprit, il avait tout pouvoir. En s'appuyant sur la confiance, il m'a dressé à obéir et je lui étais soumise (et c'est si loin de mon caractère trempé ; je ne suis pas une personne docile, mais cela n'a absolument rien empêché).

Il recevait des couples, des personnes qui avaient subi des agressions sexuelles, et exerçait son soi-disant charisme de guérison. Il a fait tant de mal. Il s'appuyait aussi sur la parole de Dieu, que je ne

connaissais pas. Il disait qu'il était là, comme prêtre, pour me montrer la tendresse de Dieu ; il utilisait souvent les évangiles où Jésus guérit les malades, en les touchant, en allant à l'écart Il m'est encore très difficile de lire, d'écouter ces évangiles, je me bouche les oreilles où je sors de l'église.

On ne parle pas beaucoup des abus spirituels : je dirai ceci : il a violé le cœur du plus intime de l'intime, mon âme. Je ne veux plus entendre parler d'accompagnement spirituel.

Et puis sont venues les violences sexuelles, elles n'arrivent pas d'un coup. Et un jour, au bout de plusieurs années, je me suis réveillée. C'était pendant un accompagnement spirituel ; cet homme, qui se disait un homme de Dieu a commis l'immonde, je ne peux pas vous dire l'impudique. Il me disait : « J'ai bien le droit puisque tu n'es pas nue ... ». J'ai ouvert les yeux, j'ai essayé de repousser ses sales mains, il était collé contre moi, il me serrait trop fort, je sentais son corps, son souffle, son odeur, mais je n'arrivais pas à me dégager.

Il passait de la douceur à la brutalité. Il y avait Dieu, toujours, il y avait aussi le sexe, toujours.

C'était tellement impensable que je n'ai pas pu crier, j'étais paralysée et glacée, « sa chose » ; je n'oublierai jamais ses yeux, j'ai refermé les miens. Je me rappelle cette frayeur et j'ai crié vers Dieu : mais où étais-tu mon Dieu ? où étais-tu ? pourquoi m'as-tu abandonnée ?

Ce n'était pas fini ... Il y avait ensuite la confession ... Je ne pourrai plus me confesser, je ne veux plus me confesser, cela n'avait rien à voir avec une confession. Ce n'est pas que je ne crois pas en la miséricorde de Dieu, j'ai besoin aussi de vérité et de justice et pas seulement qu'on me parle de miséricorde...

Tout cela me dégoute. Il m'a salie dans ma dignité, il s'agit de dignité humaine.

Comment est-ce possible de survivre à cette violence ? à la honte ? à la destruction ? Comment ai-je pu accepter et vivre l'inacceptable pendant tant d'années ?

J'ai voulu parler : on ne m'a pas écoutée ; une sœur de la communauté m'a dit « on ne passe pas derrière le père Jacques » : un saint sur terre Et puis auprès d'un prêtre qui m'a traitée de menteuse ; j'ai vraiment essayé, il m'a regardé de toute sa hauteur, c'était très humiliant, alors je me suis tue ; ce que je ne savais pas c'est que je n'étais pas la seule victime, je l'ai su 20 ans après. L'Eglise m'a abandonnée ; est-ce cela l'humanité de l'Eglise ?

Puis j'ai tout occulté (mon cerveau a tout occulté). Comment est-ce possible de ne plus se rappeler de tant d'horreurs ? C'est un phénomène de survie

quand le cerveau n'est plus en capacité de lutter contre trop de violences.

Et 20 ans après, en septembre 2021, tout est remonté à la surface, c'était un cauchemar, tout explosait en mille morceaux. J'étais projetée dans un autre monde, en enfer, j'étais vivante et morte à la fois, comme si je marchais en dehors de moi, en dehors de mon corps, dans une étendue infinie de ruines. Je me sentais aspirée dans un puit sans fond, je me sentais engloutie.

Avec cette envie d'hurler, tant la violence arrachait tout en moi, mais je n'arrivais qu'à hurler en silence. Ma détresse était continue, le jour, la nuit et c'était insupportable. Je ne mangeais plus, je ne dormais plus, j'étouffais, je tremblais, submergée par la honte, la douleur, le chagrin et la peur ; je pleurais toute la journée, jusqu'à ne plus avoir de larmes. Je devenais folle ; je pensais à la mort et j'étais terrifiée.

Il n'y a pas que la mort du corps, mon corps sali, brisé, mais j'ai cru qu'il m'avait aussi volé Dieu et que mon âme était morte, alors pourquoi continuer à vivre dans un corps sans âme ? MOURIR ? La seule porte de sortie.

PARLER Mais à qui parler ?

J'ai écrit, bien timidement, au prêtre de ma paroisse, qui a lu entre les mots ; pourquoi à un prêtre, je ne sais pas vous dire, mais il m'a cru, il m'a écouté et cela m'a sauvé (merci Nicolas).

Puis j'ai pris rendez-vous, non sans mal, avec l'évêque du diocèse ; je voulais dénoncer ce que j'ai subi et sortir de ce silence qui tue. J'ai commencé à parler, car JM m'a aussi volé la parole, entre chaque mot je devais reprendre mon souffle. J'ai été écoutée, avec respect et pudeur, j'ai été crue, cela aussi m'a sauvée.

Mais il ne suffit pas de parler pour aller mieux, toutes les fondations de toute une vie se sont écroulées en un instant. Un effondrement total.

Savons-nous écouter ? Savons nous accueillir la parole de l'autre avec un cœur neuf ? En mettant de côté ses certitudes et ses préjugés ? J'ai rencontré dans ce parcours du combattant, une personne remarquable, qui m'a écoutée jusque dans tous mes silences, avec délicatesse et pudeur face à ma souffrance et à mon chagrin, nous avons fait du chemin ensemble (merci L).

Puis j'ai commencé les soins, laborieusement, une psychothérapie ; je prends des somnifères, des anti-dépresseurs. J'aurais besoin de soigner mon corps imprégné par cette violence, mais il n'existe pas de structure de soins, il faut chercher soi-même.

Puis j'ai décidé de dénoncer cela aux autorités de l'Eglise : à la Mission de France, au VdV, à l'évêque de Châlons, à la CORREF, à la CEF, au pape, à ceux qui pour moi portaient une responsabilité d'Eglise.

Et toute cette colère en moi ... J'ai eu des réponses à chacun de mes courriers, mais il y a quelque chose que je ne comprenais pas, toutes ces réponses commençaient par la même phrase : « Merci pour votre confiance » ... sauf que pour moi, cela n'avait rien à voir avec la confiance, je voulais dénoncer, je ne savais même pas si on allait me croire, s'il y aurait une suite ; un même mot peut renfermer tant de significations différentes.

J'ai été trahie, la confiance était devenue presque impossible à offrir.

Et si je me trompe

Je n'arrivais plus à entrer dans une église, parfois j'avais des haut-le-cœur, je n'arrivais plus à prier. J'ai parlé ensuite à mon mari et à mes enfants, à quelques amies ; la souffrance ne rapproche pas, elle éloigne souvent, comment se rejoindre ?

Le plus douloureux est de lire l'incompréhension dans les yeux de ceux que j'aime.

Une étape difficile a été d'accepter que j'avais besoin d'aide ; pour être aidé, il faut réussir à parler, mais qui peut comprendre cet anéantissement, ce que l'on ressent dans sa chair et son âme ? J'apprends dans la durée, j'écoute beaucoup, mais c'est à moi de décider du chemin à prendre, si je me trompe je recommence. Il y a aussi cette part que je dois faire.

Pourquoi le silence de l'Eglise ? Ma vie a été brisée par ce prêtre, mais aussi à cause de l'Eglise qui n'a pas bougé, qui ne m'a ni écoutée, ni crue, ni protégée. A cause de son silence, de ses complicités, car certains savaient, JM a continué « ses saloperies » en toute impunité. A célébrer la messe, à donner les sacrements. Pour moi c'est insupportable. Quand on ne dit rien, quand on se tait, quand on ment, on est complice du mal, n'est-ce pas comme si on le commettait soi-même ?

L'Eglise n'est plus ma maison, je n'ai plus confiance, ce n'est plus ma famille.

Néanmoins je vous mentirais si je vous disais le contraire : cette Eglise qui m'a trahie, c'est la même qui est venue à mon secours, qui m'a tendue la main au travers de personnes qui vivent l'évangile de Jésus. C'est peut-être le visage de l'Eglise, cette fraternité, cette liberté, cette proximité dans l'écoute et la vraie compassion et non pas toutes les belles paroles qui enferment Dieu dans une boîte dorée.

J'ai rencontré l'évêque de Sens/Auxerre, il s'est déplacé pour « écouter mon cri ». J'étais très en colère, dans l'incompréhension totale face au décret signé. J'avais l'impression qu'il ne comprenait rien à rien ... Puis petit à petit la colère a diminué et nous avons pu continuer à échanger avec respect et sincérité ; je l'en remercie.

J'aimerais parler aux prêtres, on me répond qu'il

faut attendre le moment opportun ... peut être dans 10 ans trouverons nous le moment opportun ... j'aimerais qu'ils se sentent concernés, j'aimerais leur dire que ce n'est pas en passant à autre chose que cela changera, j'aimerais leur dire que ce n'est pas que du passé, que si nous n'en parlons pas ensemble, rien ne changera. J'aimerais ne pas entendre « qu'ils se sentent humiliés » ; mais qui donc est humilié ? Il ne faut pas se tromper de victimes ; qu'ils se sentent accablés, oui.

Je ne comprends pas : ne devraient-ils pas avoir de la colère, et le dire, de la honte même jusqu'à verser des larmes Et le dire. Nous pourrions alors partager un peu de ce fardeau

Le pardon : je ne peux pas pardonner à JM et il n'est pas mon frère ; j'ai beaucoup de mal à accueillir les pardons de l'Eglise, même si je crois qu'ils sont indispensables, et j'ai du mal à me pardonner. Dans ce parcours du combattant, j'ai saisi la CRR (en avril 2022) : les premiers entretiens ont été violents, c'était brutal et cela ne correspondait pas à mon rythme. On a cherché et trouvé ensemble comment continuer, afin que je sois actrice. J'ai pu dire des choses pour la première fois, j'ai pu mettre des mots sur des choses imprononçables, parce que c'était pour moi comme un empêchement de parler à cause de la honte, de la culpabilité, de la souffrance. Ma conscience se réveille doucement. J'ai de la reconnaissance pour tout ce travail et aussi de la gratitude.

Cela en lien avec l'administrateur du VdV que j'ai rencontré et que je remercie pour sa détermination et son combat dans la recherche de la vérité. Pour pouvoir faire un pas et avancer, il faut déjà traverser « les ravins de la mort », avec cette part, qui je le sais restera sans doute irréparable, je crois que j'apprendrai à vivre avec.

Le parcours avec la CRR est pour moi une « forme de justice », avec la reconnaissance de ces violences. La réparation financière était très compliquée : aucune somme d'argent, si élevée soit-elle ne sera en mesure de réparer ma vie. Mais toutes sortes de questions revenaient Est-ce que c'était le prix de ma vie ? Est-ce que l'Eglise achetait quelque chose ? Je préfère essayer de penser autrement, laisser une porte entrouverte.

Néanmoins, il reste en moi comme un goût d'inachevé, de la déception. Le VdV n'est plus Mais alors qu'en est-il des réparations non financières ? Si toute cette démarche ne se réduit qu'au financier, elle n'a plus le même sens. Il y a bien des responsables ! Où sont t'ils ?

Aujourd'hui je mesure « un peu » ce que signifie « pas à pas ». Ce sera très long.

Je ne suis plus dans une détresse continue.

Je ne veux rien laisser dans l'ombre (même si je ne me souviens pas de tout).

Je suis passée de l'insupportable au supportable, parfois je peux même dire que je me sens bien, je ne savais plus que c'était possible et que c'était si bon de pouvoir respirer. J'ai choisi de vivre, je ne veux pas rester une victime toute ma vie, une survivante. Je veux être VIVANTE.

Alors je cherche ce chemin, ces chemins de vie qui me permettront de me reconstruire. Ne pensez pas que je n'ai plus de colère, j'ai tant de colère en moi. Je ne veux pas l'étouffer, mais je ne veux pas non plus la laisser m'étouffer. Je crois que la religion catholique a un problème avec la colère ...

Ce n'est ni de la haine, ni de la vengeance, je n'ai jamais ressenti cela.

Je pense aussi beaucoup à toutes les personnes qui ne sont plus, qui ne parlent pas ou ne peuvent plus parler, qui sont internées ou se sont suicidées ; c'est faux de dire qu'on se relève toujours. Je parle aussi pour elles.

L'emprise est encore présente : c'est en moi, toujours, je vois son visage, sa chemise, son pantalon, ses sandales, ses yeux révulsés, je sens son souffle, son corps contre le mien, et c'est terrifiant, car tout me ramène à lui, un bruit, une odeur, une tenue, une situation je n'ai pas d'arme pour lutter contre cela, les soins m'y aideront, je l'espère.

Il y a encore des jours où cette peur indescriptible m'habite, où j'étouffe, où j'aimerais hurler toute cette violence jusqu'à ne plus avoir de voix. Je n'aime plus être avec du monde, je ne supporte pas que certaines personnes s'approchent de moi, me collent où me touchent. La honte ne décolle pas de ma peau. Parfois encore, j'ai si mal que je me recroqueille dans ma douleur, j'aimerais que tout s'arrête.

Mais je ne suis pas seule, j'ai choisi la VIE, je rechoisis la VIE, et je me bats. Je veux m'en sortir.

ET DIEU dans tout cela ?

J'avais aussi de la colère envers Dieu. Je lui ai crié cette colère. Je me dis que c'est peut-être un miracle de ne pas avoir perdu la foi ?

Ce que je crois, c'est que Dieu est présent au cœur des rencontres que j'ai faites et que je fais. Je crois que c'est comme cela qu'il m'accompagne et qu'il me dit son amour. Je crois aussi en la force de la prière, et je m'appuie bien souvent sur celles des autres. Chacune des rencontres est étonnante, parfois si improbable, chacune des personnes m'aide à vivre, à espérer, à croire que la vie est belle, qu'elle est plus forte que toute la mort qui a été semée en moi.

C'est cela pour moi l'espérance.

C'est un sourire, un bouquet champêtre devant ma fenêtre, une promenade, le câlin d'un enfant,

un geste délicat, une attention, un échange, qui m'apportent de la consolation.

Avec beaucoup de simplicité.

Chaque personne est un cadeau. Je crois que c'est ainsi que mon chemin de vie se dessine ; je n'aurais jamais rencontré ces personnes avant ... c'est une grande question pour moi.

C'est au cœur de ce que je vis que ces belles rencontres se font, non pas malgré ce que je vis. Dieu est présent au cœur de ce que je vis (merci Samuelle).

Je crois pouvoir dire que je suis passée de la mort à la vie.

Merci à Laurence, Pascale, Samuelle, Véronique, Maya, Charlotte, Nicolas, Gérard, François, Anne-Sophie, Colette, Sophie, Bertrand, Jean-Luc, Régis, Caroline, Hervé, Dorothée, Marie Gabrielle, Marie Charles, Dominique, Isabelle, Daniel, Frédéric Et bien d'autres.



« Tu as ouvert mes liens » (Ps 116, 16)

Pendant des années, la vie semblait se fragmenter toujours plus en d'innombrables morceaux, creusant le lit d'une blessure invisible et pourtant si vive.

Sous la tension du silence et de la souffrance, de la peur et de la honte, de l'angoisse et de mon cri caché, ce voile s'est rompu, laissant apparaître la plaie béante de ce que j'avais enduré pendant tant d'années.

Depuis, cette faille apprend à laisser couler en elle la liberté et la lumière qui mènent à la vie. Elle fait œuvre d'unité en reliant les morceaux épars. Elle offre une voix à ceux qui gisent encore à l'ombre de la mort.

Sœur Samuelle

©Mosaïque réalisée par Sœur Samuelle

Journée mémorielle à Ploërmel

Témoignage de Raymond, le 24 février 2024

J'avais 6 ans... j'avais 8 ans... j'avais 9 ans, quand, à trois reprises, j'ai subi des agressions sexuelles par deux religieux de votre congrégation et un laïc, à l'école primaire catholique de la commune de mon enfance.

La 1^{ère} fois, lorsque je viens lui montrer, à son bureau, mon cahier, comme il l'avait demandé à tous les élèves, il passe sa main sous mon short et me caresse dans les parties intimes de mon corps ; puis, à un autre moment, de façon totalement imprévisible, il me couche dans ses bras, devant tous les autres élèves pour leur dire que, puisque j'étais un bon élève, j'allais sauter une division. Je me sens alors violemment exposé, exhibé, totalement pétrifié.

La 2^e fois il vient s'assoir à côté de moi, à ma gauche ; il était censé contrôler les exercices de fractions qu'il avait demandés à toute la classe : il essaie de prendre mon sexe, n'y parvient pas ; il prend alors fermement ma main et la pose sur son sexe en érection et induit le geste de le masturber ; je sens sa transpiration, et sa respiration qui s'accélère ; il s'arrête, car d'autres élèves sont présents tout à côté. Là encore je me sens pétrifié et comme émotionnellement anesthésié.

La 3^e fois, il me fait rentrer dans la classe avant les autres élèves, à l'heure de la reprise des cours, après la pause déjeuner ; imprévisiblement là encore, il me soulève et m'installe sur l'harmonium présent en haut de la classe, et se précipite pour m'embrasser ; l'élan qu'il met à me faire devenir l'objet de son désir me plonge en plein désarroi. Je ne comprends rien et n'éprouve rien, seulement que je me sens, une fois encore, totalement pétrifié.

Ces agressions n'ont donné lieu à aucune plainte, et je n'ai pas eu le soutien de mes parents ni d'un autre adulte.

Pour situer l'impact et la résonance en moi de ces agressions, je dois ajouter, qu'environ un an après celles-ci, un frère « recruteur » de votre congrégation, dans une pièce attenante à la classe, se rapproche de moi, se colle à moi devrais-je dire, et me demande si je n'ai pas songé à devenir prêtre ou religieux. Qu'ai-je répondu ? Je n'en ai aucun souvenir. Aucun souvenir non plus d'une éventuelle interrogation de mes parents sur cette rencontre. Mais c'est à la suite de celle-ci, qu'à la rentrée suivante, à 11 ans, je suis parti au petit séminaire de Guérande, - séminaire qui allait durer 7 ans. Et là, lors de lectures spirituelles, j'entends, par exemple, le supérieur nous demander d'éviter, lors de nos vacances, de regarder les affiches

de cinéma, car « la femme est l'occasion de pécher » ; il nous demande aussi de réciter chaque soir au couche cette prière : « Ma bonne mère, préservez-moi de tout péché mortel durant cette nuit » ; et lors de la prière du soir à la chapelle, il nous réprimandait si nous étions tentés de chasser des démangeaisons, car, disait-il, il nous fallait apprendre à maîtriser nos mains. Allusion à ce que vous devinez bien ! Et lors de sorties en promenade, il fallait toujours être en rang par trois, « nunquam duo, semper tres » ! (c'était une allusion au danger des amitiés particulières).

D'un côté donc, ces « éducateurs » qui, à la fois enseignants et catéchistes, utilisent le corps d'un enfant pour satisfaire des pulsions montrées par eux comme irrépressibles, et de l'autre, cet « autre éducateur », prêtre investi d'autorité, modèle de vie à laquelle ma « vocation » m'identifie, qui paraît obsédé de nous présenter, à nous, les séminaristes, la sexualité comme un danger, auquel résister pour être fidèle à notre vocation. Me voilà enfermé dans l'incompréhensible, l'impensable.

Ainsi, toutes ces années d'enfance, mais surtout d'adolescence, je les ai vécues avec cette question lancinante : mais qu'est-ce que c'est que vivre ? Comment on fait pour vivre ? ...tellement je me sentais dans le vide, suspendu à du non-sens, sans direction vers laquelle grandir et me projeter, sans confiance dans ma vie.

Très soumis et enfermé dans le silence de la répression émotionnelle, c'est une très grande solitude qui m'a habité, avec toutes les conséquences sur ma santé physique et mentale et sur mon comportement. Voici, en vrac : repli sur moi-même jusqu'à la phobie sociale, crainte de toute demande venant d'un adulte, agoraphobie, tristesse chronique, intense vécu d'abandon, troubles digestifs, respiratoires et cardiaques, cauchemars répétés d'asphyxie ou de noyade, sensation de ne pas m'habiter, de ne pas pouvoir reconnaître quelle émotion ou sensation me traverse ; mon corps, mes pulsions et mes désirs ressentis comme des persécuteurs à condamner, sensation de porter la honte de moi-même, peur d'attraper une maladie grave, sensation de me dépersonnaliser, sensation d'être toujours dans l'urgence ; en somme, me sentir pris dans un paradoxe puissamment oppressant, qu'à l'époque j'étais bien incapable d'identifier : c'est-à-dire, souffrir de ce que j'ai « offert » à mes agresseurs, sans le savoir ni le vouloir, mais leur permettant ainsi de détruire mon intégrité et mon élan de vie. J'étais désespéré, mais

je ne le savais pas, puisque vu par une autre partie de moi-même, le monde ne s'était pas écroulé, tout mon cadre de vie était resté le même !... Mais je me sentais étrange, en même temps qu'étranger à ce monde, dans une sorte d'exil de l'intérieur.

Prendre la décision de sortir du séminaire après mon bac de philo – alors que le supérieur me disait que j'étais fait pour être prêtre – m'a plongé dans un grand « trou noir », ravagé par la culpabilité de poser une telle décision, comme une trahison envers Dieu, l'Eglise et ma famille... Ne nous disait-on pas, à nous les séminaristes, que nous avions été choisis et mis à part, mais que, dès cette vie, nous recevrions en récompense le centuple pour avoir donné notre vie au Christ ? Ne m'a-t-on pas dit, pour me convaincre de rester, que le prêtre reçoit des confidences que même une épouse ne dit pas à son mari ?.... Mais je sentais qu'il fallait absolument - absolument - que je sauve ma peau.

Le chemin pour entrevoir la lumière a été bien long et éprouvant. J'ai commencé à entreprendre des études de psychologie avec l'espoir de comprendre enfin quelque chose à ma vie. Mais c'était évidemment bien loin de pouvoir suffire. J'ai donc entrepris une psychanalyse, qui certes m'a aidé à déchiffrer un peu les conditionnements de mon mal-être et procuré un soutien indéniable, mais qui, dans l'après-coup, concernant les agressions subies, m'a laissé dans un grand vide. J'ai donc cherché ailleurs, jusqu'à rencontrer 11 thérapeutes différents dans l'espoir d'enfin sortir de cette paralysie engendrée par une intense confusion intérieure. Au total, 20 ans de thérapie !

J'ai aussi dû affronter la douloureuse question de ma place dans l'Eglise : envie de la fuir / mais aussi reconnaître que c'est par elle que j'ai reçu cette formidable Espérance et ce chemin de libération apportés par le Christ.

Mais, à force de « creuser », un point m'est apparu décisif, pour éclairer la persistance de mon psycho-traumatisme – bien au-delà d'une démarche de victimologie, qui aurait été, certes, nécessaire, mais dans mon cas non réalisée. C'est lorsque j'ai compris que ces agressions comportaient un premier trauma évident : celui-ci de l'intrusion, de l'effraction corporelle, de la dépossession de soi, de l'imposition de se vivre comme objet à la disposition de la jouissance de l'agresseur. Mais l'autre trauma dans le trauma, que j'ai trouvé beaucoup plus difficile à reconnaître, c'est l'imposition à la victime de devoir s'éprouver, à son corps défendant, comme cause irrésistible et maître de la pulsion et de la jouissance de l'agresseur, tout en étant son objet. Ces trois agressions, qui étaient soft, sans contrainte physique ni menaces ni séquestration, et totalement sans parole, m'ont en effet imposé, sans que j'en ai eu, même un tant soit peu, conscience, une identification imaginaire ultra-narcissique, inconsciemment séduisante, en même temps que redoutable, car elle est fondamentalement un mensonge ; et tout le travail de soin est de se

départir totalement de cette « offre », faute de quoi c'est entrer dans un processus psychotique. Je pense que c'est le paradoxe pathogène « agression / séduction non sue », et le tout sans consentement, qui provoque la fixation durable du traumatisme. Et s'il n'y est répondu que par une condamnation judiciaire de l'agresseur, le mensonge existentiel, dans lequel la victime se voit rendue inconsciemment complice, n'est pas dévoilé. Car où est le mensonge ? C'est de faire croire que la vraie vie serait de pouvoir se penser maître de la jouissance de l'autre ou inversement d'être son objet. C'est de faire croire que le travail pour tout sujet humain, quand il construit son narcissisme, son estime de lui-même, pourrait faire l'économie d'un renoncement à une forme de toute puissance ou à un fantasme d'auto-engendrement. Je dois préciser que cette lecture que j'ai pu faire de ce qu'il m'est arrivé n'est pas transposable telle quelle, je crois, à toute agression sexuelle. Et il faudrait aussi dire en quoi ce paradoxe est en lien avec ce que le tout petit enfant vit lors de l'étape de sa relation fusionnelle à sa mère, et au travail de renoncement - de deuil - qu'il doit accomplir pour grandir, c'est-à-dire pour sortir de là où s'originent nos fantasmes d'emprise, ou de soumission, ou encore d'idolâtrie.

Il m'a fallu, bien sûr aussi, résituer ces traumas dans un contexte familial, y compris transgénérationnel, mais aussi dans le contexte sociologique et ecclésiologique dans lequel ma famille et moi-même étions immersés, pour y chercher les fragilités que je portais en moi, fragilités que peut-être - ou sans doute - mes agresseurs ont repérées et dont ils ont profité.

Que dire de mon chemin de reconstruction ? J'ai déjà évoqué mon long parcours dans diverses approches psychothérapeutiques. Il m'a permis d'aboutir à ce point de bascule, qui a donc été pour moi le dévoilement de l'identification imaginaire, imposée par les agressions sexuelles que j'ai subies. Mais restaient encore les effets de cette sensation d'un corps rapté, persécuteur par les pulsions qui l'habitent, un corps avec lequel il était vital de me réconcilier, je dirais aujourd'hui : vital de l'accueillir comme « le sanctuaire de l'Esprit » (comme dit St Paul).

Deux « moments » ont été particulièrement éprouvants, mais aussi libérateurs : pris par cette lutte épuisante pour « guérir » mon rapport à mon corps, et construire les étapes gravement manquantes de mon adolescence, je me suis résolu à rencontrer deux femmes qui se prostituaient. Cela a été déchirant : comment moi qui avais été pris comme objet, j'allais à mon tour prendre ces femmes comme objet ; les rencontrer comme des femmes anonymes, sans vraiment de visage, et moi être pour elles une personne lambda parmi bien d'autres ? Et de surcroît les payer ? Le résultat a été infinie un soulagement pour moi, car j'ai heureusement éprouvé une totale impossibilité d'être en corps à corps avec chacune d'elles ; j'ai payé, j'ai fui...sauvant ma dignité et ne voulant pas souiller la leur.

Toujours à la recherche de construire les étapes manquées de mon adolescence et de guérir les

meurtrissures de ma construction psycho-sexuelle, je me suis engagé dans une relation avec une amie, dont je savais qu'elle-même souffrait de traumatismes liés à une violence familiale. Cette relation n'a jamais été, pour moi comme pour elle, une fuite devant notre vie de couple à chacun. Nous savions que notre relation avait quelque chose d'une réparation de nos souffrances d'enfance et d'adolescence, et ni l'un ni l'autre n'envisagions que cela aboutisse à une vie conjugale. D'un commun accord nous y avons mis fin après ce temps de réparation. Mais je peux dire que cette femme a été thérapeute pour moi – tout comme elle m'a vu comme thérapeute pour elle.

Mais ce que je voudrais souligner, c'est le drame intérieur – qui m'a valu bien des insomnies et des angoisses – dans lequel m'ont plongé ces deux moments que je viens d'évoquer : l'écrasante culpabilité de finir par y consentir, avoir le sentiment de totalement me perdre et de commettre un péché grave, la honte intense de me vivre comme adultère. J'ai aimé profondément mes deux épouses et ai été aimé de chacune d'elles. Je souhaitais contribuer à les rendre heureuses. Et pourtant je ne pouvais que constater les inhibitions que j'apportais souvent, pas toujours il est vrai, lors de nos relations intimes, les privant de ces moments de bonheur partagé. Mais, d'un autre côté, je sentais douloureusement que de ne pas emprunter ce chemin de reconstruction m'aurait laissé amputé, dissocié, avec toutes les conséquences dépressives que j'avais déjà éprouvées. Au fond le dilemme déchirant auquel je me cognais, c'était « perdre mon âme, mais sauver ma vie ; ou bien perdre ma vie, mais sauver mon âme ! ». Mais je ne voulais ni l'une ni l'autre de ces solutions. Je désirais profondément me réunifier.

J'évoquerai, mais sans m'y attarder, les différents coûts de ces agressions : coûts financiers pour me soigner ; coûts psychiques pour mes deux épouses, qui ont eu à pâtir des moments de mal-être liés aux soubresauts provoqués par le travail de psychothérapie ; coût pour mes trois enfants, trop souvent privés de la présence de leur père parti pour des séances de psychothérapie individuelle ou en groupe, souvent le week-end, privé d'un père pas toujours disponible dans sa tête.

Au terme de ce parcours de justice restaurative, qu'en est-il pour moi aujourd'hui ?

La réponse rapide de frère Yannick, votre provincial, à qui j'avais adressé mon témoignage, celui-là même qu'ont eu à connaître Mme Bonnet et M. Paix, avec nous ici aujourd'hui, a déjà été pour moi un très grand soulagement, car il me disait reconnaître la vérité de mon témoignage, et se demandait douloureusement « comment réparer un tel crime », selon ses propres mots. Le 7 décembre dernier, je suis venu, ici même, rencontrer frère Yannick. Il m'a lu une lettre, pour moi très vraie, très émouvante, bouleversante, dans laquelle, au nom de la congrégation des Frères de Ploërmel, et en sa qualité de provincial, il me demandait pardon, et s'engageait à tout faire pour que des dérives de ce type ne puissent à nouveau se

produire dans vos communautés et vos écoles. Mme Bonnet et M. Paix, mes référents à la CRR, peuvent témoigner de ce fort moment. frère Yannick s'est engagé également à ce que me soit versée, pour les divers préjudices subis, une indemnité d'un montant de 45 000 €, proposée par le collège de la CRR qui avait évalué mon témoignage. Cette somme, je l'ai partagée intégralement entre mes trois enfants, en une sorte de justice réparatrice pour eux aussi. A la demande de pardon formulée par frère Yannick, j'ai répondu en donnant mon pardon : en effet, depuis un moment je sentais bien que pour être en paix avec moi-même, il me fallait aller sur ce chemin de renoncer à la colère sans fin, à l'amertume, au ressentiment. Je savais aussi, par expérience personnelle et par ce que mon métier m'avait appris, que l'intégration de sa sexualité par un être humain, qu'il soit femme ou homme, n'est pas un parcours simple et limpide. Et j'ai fini par me dire que mes agresseurs étaient des personnes qui n'avaient, comme bien d'autres, et pour des raisons que j'ignore, pas totalement intégré la dimension heureuse de leur sexualité. De là s'est ouvert en moi un chemin de pardon. Ce moment, très fort et très essentiel, a été une vraie délivrance ; je l'ai vécu comme un baptême régénérateur, comme une eau vive venant irriguer mes « terres » dévitalisées.

Aujourd'hui, je me sens totalement pacifié par rapport à ce passé douloureux.

Aussi, je vous renouvelle mon plus grand MERCI à vous, cher frère Yannick, qui, au nom de votre congrégation, m'avez reconnu dans ce qui pour moi a été un drame, et m'avez permis de passer de victime à témoin.

A nouveau aussi, un immense Merci à vous, chère Delphine et cher Bernard, pour l'accueil inconditionnel et l'accompagnement tellement respectueux et compétent que vous m'avez accordé. Et à travers vous deux, merci à toutes les personnes membres de la CRR pour leur engagement à soutenir tant et tant de personnes en chemin de reconstruction.

Tous les trois, je puis affirmer que vous avez été, dans une vraie relation de fraternité, accompagnateurs et témoins de ma guérison, de mon « relèvement ».

Un grand Merci aussi à vous tous pour m'avoir écouté aujourd'hui et avoir eu le courage de participer à l'émergence de la vérité dans votre congrégation.

Pour finir, je voudrais vous faire une confidence : je savais qu'en venant ici prendre la parole devant vous, pour vous dire mes blessures, j'allais réactiver cette scène, si dure pour moi, où j'étais exposé devant mes camarades de classe, devant 25 ou 26 paires d'yeux qui me regardaient et me glaçaient. J'étais totalement sans paroles. Aujourd'hui, je prends la parole devant une 50 ou 60 paires d'yeux, vous. Mais cette fois, je parle ! Je vous parle ! Et donc, tellement MERCI pour me donner cette séance de thérapie ultime.



Projection du documentaire « Le prix d'une vie »

de Bernadette Sauvaget et Olivier Lamour, le 10 février 2024, au Centre culturel de Loctudy

C'est la deuxième fois que ce documentaire est montré à Loctudy, deux mois après la première. D'où notre étonnement de voir une salle bondée. Deux rangées de sièges réservées devant la scène. D'où vient tout ce gratin ?

Une vingtaine de personnes montent sur scène. Elles ne sont pas endimanchées. Même classe d'âge à quelques exceptions près. Relativement anonymes au premier abord, sauf l'évêque, plus grand que tout le monde et dont la croix scintille sous les feux des projecteurs et par moments nous aveugle.

Présentation

Qui est qui ? Chacun des protagonistes se voit proposer le micro. C'est parfois un peu emprunté - c'est difficile de se lancer à froid. Ils se connaissent, mais ne nous connaissent pas encore, nous public. On retient surtout de la prestation des réalisateurs l'annonce d'une expérience humaine très riche pour eux.

Projection

Puissance de la narration. Cette phrase en préambule (je cite de mémoire: « On aurait pu être heureux ») catapulte le spectateur auprès des héros/héroïnes du film, qui nous tiendra en haleine du début à la fin, dans un mélange très fin d'émotion sans apitoiement et de description sans répétition. La souffrance subie (à Loctudy comme au petit séminaire) est pourtant bien palpable.

Ce sera dit au cours du débat, toutes les victimes qui se sont exprimées sont de fortes individualités. Des héros à nos yeux, aux parcours variés. Ils ont

en partage la lutte menée après un demi-siècle de silence - longue planche d'appel. Ils ont aussi en commun d'être des rescapés, à la différence des morts et des vivants restés à ce jour dans les limbes du silence. Aurait-on eu leur courage ?

Le cas des victimes de frère Gabriel et des autres abuseurs évoqués est bien situé dans le contexte du rapport Sauvé et du grand désastre systémique des institutions religieuses. Les membres de la congrégation mise en cause sont perçus comme accueillants mais on les sent mal à l'aise. On ressent que leur situation est inconfortable.

Nous avions beau nous croire assez bien informés, la projection nous a secoués. Et la qualité du silence qui a suivi valait plus que les applaudissements qui lui ont succédé.

Débat

Les anonymes du début ont pris corps et sont désormais bien identifiés.

Raymonde apparaît aussi spontanée que dans le film. Sa liberté de propos (« Il faut taper au portemonnaie ») se conjugue avec de l'ouverture et de la générosité, elle qui s'attendait à « leur rentrer dedans », aux frères de la congrégation. Elle y ajoute un rire expansif, comme une joie de vivre dont on vient à douter qu'elle l'ait jamais perdue.

L'évêque du diocèse condamne en termes vifs et sur un ton de révolte de l'esprit les agissements des abuseurs. Il explique les errements du petit séminaire à une époque où de nombreux jeunes y entraient sans vocation attestée ni vérifiée, tandis qu'aujourd'hui, les aspirants à la prêtrise seraient

des adultes formés qui se sentent véritablement appelés. Il fonde son action de prévention sur l'écoute et se dit vigilant à l'égard de prêtres qui se montrent trop affectueux avec les jeunes qu'ils côtoient. Pour lui le rapport de l'adulte à l'enfant doit toujours être un rapport de sujet à sujet ; il faut y veiller. Lorsqu'on lui demande si tous ses collègues réunis à Lourdes deux fois par an sont aussi actifs que lui, il concède que « tous n'ont peut-être pas la même ardeur ». Un euphémisme pour soeur Véronique, qui n'a pas sa langue dans sa poche et connaît ses évêques. Elle bluffe l'assistance par sa vivacité, son énergie et sa volonté de ne rien lâcher et de ne surtout pas tourner la page.

Les quelques membres de la congrégation émeuvent par leur présence. Ils font état de leur grande souffrance, ce qui peut paraître un peu déplacé. Pourtant on les croit : ils expient les fautes commises par d'autres qu'eux, mais qui sont leurs frères.

Quelle bonne idée d'avoir fait appel à ce pédopsychiatre spécialisé dans l'accueil des enfants potentiellement victimes d'abus sexuels, d'où qu'ils viennent ! Cette bouffée d'air frais permet de

dépasser lamer constat des vies gâchées par des décennies d'inaction et d'envisager les méthodes et moyens mis en oeuvre aujourd'hui pour venir en aide, en temps réel, aux enfants en difficulté.

À l'issue du débat nous éprouvons un sentiment de libération. Les victimes indemnisées - l'argent étant un symbole - ont changé de statut : désormais témoins, non seulement elles triomphent définitivement de frère Gabriel, mais elles vont pouvoir agir, en faveur d'autrui, dans la lutte contre les abus sexuels qui perdurent, à travers une association, l'AMPASEO (un passeport pour l'âme ?), à laquelle on s'empresse d'adhérer.

Un grand merci aux organisateurs de cette soirée !

Christian et Chantal



Directeur de publication:
Antoine Garapon

Association Reconnaissance et Réparation
226 rue du Faubourg
Saint-Honoré - 75008 Paris

Association régie par la loi du 1er juillet 1901
Siren N° 905 201 893
<https://www.reconnaissancereparation.org/>

Si vous souhaitez vous désabonner de notre newsletter, cliquez >>[ici](#)<<.

Si vous souhaitez lire la newsletter n°1, cliquez >>[ici](#)<<.

Si vous souhaitez lire la newsletter n°2, cliquez >>[ici](#)<<.

Si vous souhaitez lire la newsletter n°3, cliquez >>[ici](#)<<.

Si vous souhaitez lire la newsletter n°4, cliquez >>[ici](#)<<.